

Concours de recrutement formateur d'adultes en éducation musicale

Le concours de recrutement comporte les épreuves de classement suivantes:

1. Une épreuve d'analyse musicale:

Analyse d'une œuvre instrumentale ou vocale imposée.

Le candidat dégage la forme et les aspects (morphologiques, formelles et harmoniques) propres de l'œuvre et la situe dans son contexte historique.

Cette épreuve écrite permet de contrôler les connaissances théoriques, historiques et stylistiques ainsi que les facultés analytiques du candidat.

L'épreuve, d'une durée de 3 heures, est dotée du coefficient 1.

2. Une épreuve d'écriture musicale:

Arrangement d'un thème musical pour un ensemble instrumental ou vocal dont la composition est imposée par le jury ("Schulpraktisches Musizieren").

L'épreuve d'écriture musicale permet d'apprécier les connaissances ainsi que les facultés créatrices et musicales du candidat.

L'épreuve, d'une durée de 4 heures, est dotée du coefficient 1.

3. Une épreuve pratique instrumentale/vocale:

a. Accompagnement à un instrument à cordes ou au piano d'une mélodie populaire choisie par le jury

b. Une épreuve instrumentale ou vocale, au choix du candidat, comportant l'exécution de deux œuvres d'époques différentes.

Au début de l'épreuve, le candidat remet au jury les œuvres travaillées pendant ses études.

Les épreuves pratiques doivent permettre d'apprécier le niveau technique et musical du candidat, sa capacité de s'exprimer par la musique et son sens du style dans l'interprétation.

L'épreuve pratique instrumentale/vocale est dotée du coefficient 2.